



Compte-rendu du bureau

du 3 octobre 2011

LE PRÉSIDENT

Publié par extrait en exécution de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales

L'an deux mille onze, le 03 novembre, à 17 heures 30, le Bureau de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, dûment convoqué, s'est réuni Salle 004 - Espace Saint-Marc - 5, place du 6 juin 1944 - 45000 ORLEANS.

Sous la Présidence de M. Charles-Eric LEMAIGNEN, Président
Date de la convocation du Bureau : 26/10/2011

ETAIENT PRESENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Mme Michèle FOULIARD (à partir de 17 h 48)
BOU : Mme Nicole WOJCIK
CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA) : M. Nicolas BONNEAU
CHECY : M. Jean-Vincent VALLIES
COMBLEUX : M. Jacques BIE
FLEURY-LES-AUBRAIS : M. Pierre BAUCHET
MARDIE : M. Pierre CHARRON
MARIGNY-LES-USAGES : M. Eric ARCHENAUT
OLIVET : M. Hugues SAURY
ORLEANS : M. Charles-Eric LEMAIGNEN, M. Michel MARTIN
ORMES : M. Alain TOUCHARD
SAINT-CYR-EN-VAL : M. Christian BRAUX
SAINT-DENIS-EN-VAL : M. Jacques MARTINET
SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : M. Christian OLIVE
SAINT-JEAN-LE-BLANC : M. Jackie ZINSIUS
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : M. Thierry COUSIN
SARAN : M. Roger RUFFIER
SEMOY : M. Laurent BAUDE

ETAI(EN)T ABSENT(S) MAIS AVAI(EN)T DONNE POUVOIR :

CHANTEAU : M. Jean-Pierre LEIZOUR donne pouvoir à Mme Nicole WOJCIK
ORLEANS : Mme Isabelle BARANGER donne pouvoir à M. Charles-Eric LEMAIGNEN, M. Serge GROUARD donne pouvoir à M. Michel MARTIN
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : M. David THIBERGE donne pouvoir à M. Nicolas BONNEAU
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : M. Christophe CHAILLOU donne pouvoir à Mme Michèle FOULIARD

ETAI(EN)T ABSENT(S) EXCUSE(S) :

INGRE : M. Christian DUMAS
ORLEANS : Mme Béatrice BARRUEL, Mme Muriel CHERADAME, Mme Anne D'AUX, M. Florent MONTILLOT

M. Roger RUFFIER remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre de délégués composant l'assemblée 29
Nombre de délégués en exercice 29
Quorum 15

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ORLÉANS VAL DE LOIRE



ASSEMBLEES DELIBERANTES

AD 01) Assemblées délibérantes - Approbation du procès-verbal de la séance du bureau du 8 septembre 2011 et du 6 octobre 2011.

Le bureau a approuvé le procès-verbal de la séance du bureau du 8 septembre 2011 et du 6 octobre 2011.

ASSAINISSEMENT

ASS 01) Assainissement - Réseaux et ouvrages d'assainissement - Incorporation dans le domaine public - Commune de Semoy - ZAC du Prieuré (rue Pierre Mendes France, rue de la Fosse aux Curés, rue du Chemin Noir, allée du clos de l'Aumône et allée du clos Morin) - Approbation d'un procès-verbal de mise à disposition

Le bureau a approuvé le procès-verbal de mise à disposition des ouvrages affectés à la compétence assainissement à passer avec la commune de Semoy pour les ouvrages situés ZAC du Prieuré dans la rue Pierre Mendes France, rue de la Fosse aux Curés, rue du Chemin Noir, allée du clos de l'Aumône et l'allée du clos Morin.

ASS 02) Assainissement - Réseaux et ouvrages d'assainissement - Incorporation dans le domaine public - Commune de Saran - lotissement Les Hautes Maisons (allée de la Haute Maison et rue de la Haute Maison) - Approbation d'un procès-verbal de mise à disposition

Le bureau a approuvé le procès-verbal de mise à disposition des ouvrages affectés à la compétence assainissement à passer avec la commune de Saran pour les ouvrages situés dans le lotissement des Hautes Maisons dans l'allée de la Haute Maison et la rue de la Haute Maison.

ASS 03) Assainissement - Réseaux et ouvrages d'assainissement - Incorporation dans le domaine public - Commune d'Orléans - Hameau Saint Fiacre (rue Tarragone) - Approbation d'un procès-verbal de mise à disposition

Le bureau a approuvé le procès-verbal de mise à disposition des ouvrages affectés à la compétence assainissement à passer avec la commune d'Orléans pour les ouvrages situés Hameau Saint Fiacre, dans la rue Tarragone.

ASS 04) Assainissement - Réseaux et ouvrages d'assainissement - Incorporation dans le domaine public - Commune de Saran - Hameau des Bordes (allée des Tonnelets) - Approbation d'un procès-verbal de mise à disposition

Le bureau a approuvé le procès-verbal de mise à disposition des ouvrages affectés à la compétence assainissement à passer avec la commune de Saran pour les ouvrages situés Hameau des Bordes dans l'allée des Tonnelets.

ASS 05) Assainissement - Réseaux et ouvrages d'assainissement - Incorporation dans le domaine public - Commune de Combleux - Clos des Grazons (rue des Grazons et chemin des Meuniers) - Approbation d'un procès-verbal de mise à disposition

Le bureau a approuvé le procès-verbal de mise à disposition des ouvrages affectés à la compétence assainissement à passer avec la commune de Combleux pour les ouvrages situés au Clos des Grazons, dans la rue des Grazons et le chemin des Meuniers.



COHESION SOCIALE

CS 01) Habitat-Logement - Délégation des aides à la pierre - Commune d'Ingré (rue de la Gare) - Construction de 26 logements locatifs sociaux PLUS collectifs / individuels - Attribution de deux subventions - Approbation d'une convention à passer avec la SA HLM Bâtir Centre

Le bureau a approuvé l'attribution d'une subvention PLUS de 23 400 € au titre de l'Etat ainsi qu'une subvention PLUS de 41 974 € au titre de la Communauté d'agglomération à la SA HLM Bâtir Centre sous réserve de l'obtention par l'avenant de fin de gestion des crédits délégués nécessaires, sur une assiette prévisionnelle d'opération de 3 915 400 € TTC pour permettre la construction de 26 logements PLUS situés rue de la Gare à Ingré et a approuvé la convention de subvention à passer avec la SA HLM Bâtir Centre.

CS 02) Habitat-Logement - Délégation des aides à la pierre - Commune d'Ingré (rue de la Gare) - Construction de 7 logements locatifs sociaux PLAI collectifs / individuels - Attribution de deux subventions - Approbation d'une convention à passer avec la SA HLM Bâtir Centre

Le bureau a approuvé l'attribution d'une subvention PLUS de 84 000 € au titre de l'Etat, sous réserve de l'obtention par l'avenant de fin de gestion des crédits délégués nécessaires, ainsi qu'une subvention PLAI de 37 380 € au titre de la Communauté d'agglomération à la SA HLM Bâtir Centre, sur une assiette prévisionnelle d'opération de 1 051 878 € TTC pour permettre la construction de 7 logements PLAI situés rue de la Gare à Ingré et a approuvé la convention de subvention à passer avec la SA HLM Bâtir Centre.

CS 03) Habitat-Logement - Délégation des aides à la pierre - Commune de Saint-Cyr-en-Val (Parc de Morchène) - Construction d'une résidence Services de 52 chambres - Octroi de 26 agréments PLS au groupe Sami Promotion

Le bureau a approuvé l'octroi de 26 agréments pour 1 prêt PLS au groupe SAMI PROMOTION, dans le cadre de la délégation de compétence, correspondant aux 26 logements locatifs des 60 logements de la résidence Services du « Parc de Morchène », à Saint-Cyr-en-Val.

CS 04) Habitat-Logement - Commune d'Orléans (351 rue du Faubourg Bannier) - Foyer d'hébergement et de stabilisation " La Halte " - Aménagement de deux chambres complémentaires et d'un chenil - Attribution d'une subvention - Approbation d'une convention à passer avec les Résidences de l'Orléanais

Le bureau a approuvé l'attribution d'une subvention d'un montant de 32 562,15 € aux Résidences de l'Orléanais pour les travaux d'humanisation du foyer d'hébergement « La Halte », au 351 rue du Faubourg Bannier, à Orléans et a approuvé la convention de subvention à passer avec les Résidences de l'Orléanais.

CS 05) Habitat-Logement - Délégation des aides à la pierre - Commune de Saint-Denis-en-Val (rue de Chemeau) - Construction de 4 logements sociaux PLUS individuels - Attribution de deux subventions - Approbation d'une convention à passer avec la SA HLM Immobilière Val de Loire

Le bureau a approuvé l'attribution d'une subvention PLUS de 3 600 € au titre de l'Etat, sous réserve de l'obtention par l'avenant de fin de gestion des crédits délégués nécessaires, ainsi qu'une subvention PLUS de 10 080 € au titre de la Communauté d'agglomération à la SA HLM Immobilière Val de Loire sur une assiette prévisionnelle d'opération de 751 787 € TTC pour permettre la construction de 4 logements PLUS situés rue de Chemeau à Saint-Denis-en-Val, et a approuvé la convention de subvention à passer avec la SA HLM Immobilière Val de Loire.



CS 06) Habitat-Logement - Délégation des aides à la pierre - Commune de Saint-Denis-en-Val (rue de Chemeau) - Construction d'1 logement social PLAI individuel - Attribution de deux subventions - Approbation d'une convention à passer avec la SA HLM Immobilière Val de Loire

Le bureau a approuvé l'attribution d'une subvention PLAI de 12 000 € au titre de l'Etat, sous réserve de l'obtention par l'avenant de fin de gestion des crédits délégués nécessaires, ainsi qu'une subvention PLAI de 5 340 € au titre de la Communauté d'agglomération à la SA HLM Immobilière Val de Loire sur une assiette prévisionnelle d'opération de 176 689 € TTC pour permettre la construction d'1 logement PLAI situé rue de Chemeau à Saint-Denis-en-Val, et a approuvé la convention de subvention à passer avec la SA HLM Immobilière Val de Loire.

CS 07) Habitat-Logement - Délégation des aides à la pierre - Commune de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin (ZAC du Clos Aubert) - Construction de 2 logements sociaux PLAI collectifs - Attribution de deux subventions - Approbation d'une convention à passer avec la SA HLM Immobilière Val de Loire

Le bureau a approuvé l'attribution d'une subvention PLAI de 24 000 € au titre de l'Etat, sous réserve de l'obtention par l'avenant de fin de gestion des crédits délégués nécessaires, ainsi qu'une subvention PLAI de 10 680 € au titre de la Communauté d'agglomération à la SA HLM Immobilière Val de Loire sur une assiette prévisionnelle d'opération de 222 104 € TTC pour permettre la construction de 2 logements PLAI situés ZAC du Clos Aubert à Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, et a approuvé la convention de subvention à passer avec la SA HLM Immobilière Val de Loire.

CS 08) Habitat-Logement - Délégation des aides à la pierre - Commune de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin (ZAC du Clos Aubert) - Construction de 9 logements sociaux PLUS collectifs - Attribution de deux subventions - Approbation d'une convention à passer avec la SA HLM Immobilière Val de Loire

Le bureau a approuvé l'attribution d'une subvention PLUS de 8 100 € au titre de l'Etat, sous réserve de l'obtention par l'avenant de fin de gestion des crédits délégués nécessaires ainsi qu'une subvention PLUS de 11 234 € au titre de la Communauté d'agglomération à la SA HLM Immobilière Val de Loire sur une assiette prévisionnelle d'opération de 1 111 859 € TTC pour permettre la construction de 9 logements PLUS situés ZAC du Clos Aubert à Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, et a approuvé la convention de subvention à passer avec la SA HLM Immobilière Val de Loire.

INFRASTRUCTURES

INF 01 - Infrastructures - Marché public de maîtrise d'œuvre - Commune d'Orléans - Aménagement de l'avenue de Paris (ex RD 2020 Nord) - Passation d'un marché à procédure adaptée avec le groupement Cabinet MERLIN / TRAITVERT / AARTILL

Le bureau a décidé de passer un marché public de maîtrise d'œuvre, ayant pour objet l'aménagement de l'avenue de Paris à Orléans, avec le groupement Cabinet MERLIN (45) / TRAITVERT (92) / AARTILL (95) pour un montant de 85 500, 00 € HT, soit 102 258, 00 € TTC et a approuvé le marché correspondant,

INF 02) Infrastructures - Action foncière - Liaison RD 2020-RD 97 - Acquisition d'immeubles sous DUP - Commune de Saran - Passation d'une promesse et d'un acte de vente avec Monsieur Pierre de Moulin de Rochefort

Le bureau a décidé d'acquérir les parcelles sises La Tuilerie ouest et le Champ noir à Saran, cadastrées section AT, numéro 8 pour 1676 m² et AI numéro 26 pour 18 309 m², moyennant le prix global et forfaitaire de 4 960 euros, auquel il conviendra d'ajouter les frais afférents à la rédaction de l'acte et a approuvé la promesse et l'acte de vente correspondants à passer avec Monsieur Pierre DE MOULIN DE ROCHEFORT.



RESSOURCES

RESS 01) Ressources humaines - Déplacements d'élus - Attribution de mandats spéciaux

Le bureau a attribué un mandat spécial aux élus suivants :

- 1) Monsieur Christian DUMAS pour son déplacement à La Rochelle le 24 août 2011 ;
- 2) Monsieur Christian BRAUX pour son déplacement à Paris le 4 octobre 2011 ;
- 3) Madame Isabelle BARANGER pour son déplacement à Paris le 5 octobre 2011 ;
- 4) Madame Isabelle BARANGER pour son déplacement à Paris le 14 novembre 2011 ;

Fait à Orléans, le - 4 NOV. 2011

Le Président de la Communauté
d'agglomération Orléans Val de Loire



Charles-Eric LEMAIGNEN